

Une filière de soins psychiatriques engagée dans une prise en charge de qualité

Nos ambitions : écoute, dépistage, diagnostic, orientation et prévention.

- Assurer des soins appropriés sans délais aux personnes détenues souffrant de troubles psychiatriques.
- Sécuriser ces soins dans le cadre spécifique de l'exercice de la mission pénitentiaire.

Nous devons concilier la nécessité de proposer une prise en charge soignante dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficie l'ensemble de la population, avec les contraintes liées à la détention et à la sécurité des personnes détenues, soignantes ou de l'Administration Pénitentiaire.

Une filière de prise en charge diversifiée et graduée

DSP niveau 1 : soins de proximité en consultation au sein du centre pénitentiaire d'Orléans Saran

DSP niveau 2 (ex-SMPR) : 18 places pour une prise en charge en hospitalisation de jour au sein du centre pénitentiaire d'Orléans Saran

Niveau 3, en UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée) : hospitalisation à temps complet, avec ou sans consentement, en milieu hospitalier pour observation, diagnostic et surveillance 24H sur 24H.

Un échange d'informations strictement nécessaires entre les cadres de l'Administration Pénitentiaire et les équipes sanitaires.

Un respect du secret professionnel et des positions éthiques et professionnelles.

Un transfert des patients sécurisé

Le transport est assuré par les professionnels de l'Administration Pénitentiaire et un équipage sanitaire pour les admissions sous contrainte.

Nos correspondants Région Centre

Maison d'arrêt : Blois - 41 Loir et Cher
Maison d'arrêt : Bourges - 18 Cher
Centre détention : Châteaudun 28 Eure et Loir
Centre pénitentiaire : Châteauroux - 36 Indre
Centre de semi liberté : Montargis - 45 Loiret
Centre pénitentiaire : Orléans - Saran - 45 Loiret
Maison centrale : Saint Maure - 36 Indre
Maison d'arrêt : Tours - 37 Indre et Loire

Région Champagne Ardennes

Maison d'arrêt : Troyes - 10 Aube
Centre détention : Villenauxe La Grande - 10 Aube

Région Bourgogne

Maison d'arrêt : Auxerre - 89 Yonne
Centre de détention : Joux la Ville - 89 Yonne
Maison d'arrêt : Nevers 58 - Nièvre

Liens et contacts

www.epsm-loiret.fr/nos_activites/Psychiatrie
en milieu pénitentiaire

UHSA

21 rue de le forêt
45400 Fleury les Aubrais
Tel : 02 38 60 79 83
Fax : 02 38 55 72 20

DSP 1 et 2

4024 ancienne route de Chartres
BP 40125 45770 Saran
Tel : 02 18 69 51 66
Fax: 02 38 56 76 35

EPSM Du Loiret Georges Daumézon

Tel : 02 38 60 59 58
Fax: 02 38 86 77 67
Tel : 02 38 60 57 27 (hospitalisation sous contrainte)


GEORGES DAUMÉZON
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

FILIERE DE SOINS PSYCHIATRIQUES AUX PERSONNES DETENUES

Dispositif
de soins
psychiatriques
Niveau 1

Dispositif
de soins
psychiatriques
Niveau 2

Unité
Hospitalière
Spécialement
Aménagée
Niveau 3

Nos
partenaires



FILIERE DE SOINS PSYCHIATRIQUES AUX PERSONNES DETENUES

DSP Niveau 1 Niveau Local au Centre Pénitentiaire Orléans - Saran

Le Dispositif de Soins Psychiatriques (DSP) est une structure de soins implantée dans les locaux de l'administration pénitentiaire du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS). Le CPOS accueille environ 800 détenus dont une trentaine de femmes.

Soins de proximité ou soins ambulatoires gradués et diversifiés qui intègrent :

La consultation

- entretiens de dépistage précoce des troubles psychiatriques et de prévention du suicide
- Consultations médicales et infirmières
- Suivis par psychologues

L'activité en accueil thérapeutique à temps partiel

- Activités thérapeutiques de soutien, d'actions sociologiques et éducatives (éducation à la santé) sous forme d'ateliers thérapeutiques en individuel ou collectifs

Orientation des patients par l'équipe de l'unité sanitaire du CPOS sur dépistage des troubles, signalements par les agents de l'Administration Pénitentiaire, demandes des détenus eux mêmes.

L'équipe travaille en étroite collaboration et coordination avec l'équipe médicale du Dispositif de Soins Somatiques (DSS) et en lien avec l'administration pénitentiaire notamment pour la prévention du suicide.

DSP niveau 2 (ex-SMPR) Niveau Régional Sanitaire Du Centre - Val de Loire

Soins **en hospitalisation de jour** qui s'adressent aux détenus des sept établissements pénitentiaires de la région Centre Val de Loire, représentant au total une population pénale d'environ 2300 personnes.

Le CPOS propose 18 cellules d'hébergement à proximité de l'unité de soins

Les soins sont individualisés ou collectifs alternant des consultations, des thérapies individuelles et des activités en ateliers thérapeutiques.

Orientation

- par les équipes sanitaires des établissements pénitentiaires de la région Centre Val de Loire.

Admission

Formalités administratives

- Formulaire d'admission à remplir par le médecin demandeur
- Consentement du patient pour les soins avec courrier motivant sa demande
- Admission sur accord médical du DSP, par courrier retour.
- Le directeur du CPOS prononce l'affectation en zone d'hébergement dédiée au DSP niveau 2 après avis médical du DSP (Formulaire d'affectation).
- Accord de transfèrement de l'Administration Pénitentiaire (DISP Dijon).

Tous les documents sont à faxer au 02 38 56 76 35 (secrétariat du DSP)

UHSA (niveau 3) Niveau Inter Régional Pénitentiaire de Dijon

Soins à temps complet en Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) de 40 lits implantée au sein de l'Etablissement Public de santé Mentale du Loiret Georges Daumézou. La population carcérale relevant de l'UHSA est d'environ 4200 personnes dont des femmes et des mineurs. Unité de soins mixte par exception aux principes pénitentiaires de séparation des détenus majeurs et mineurs, femmes et hommes. L'objectif thérapeutique est d'offrir une prise en charge individualisée par observation clinique 24h/24h et d'offrir un travail sur la socialisation dans le cadre de la vie collective et de la participation aux groupes thérapeutiques à médiation.

Admission selon 2 modes

Formalités administratives

Dans tous les cas, lien téléphonique préalable (02 38 60 79 83) auprès du médecin de l'UHSA pour s'assurer de la disponibilité d'une place ou convenir d'une date éventuelle

Avec consentement du patient détenu

- Fiche de renseignements cliniques à remplir par l'équipe sanitaire demandeuse
- Consentement du patient pour les soins
- Accord médical de l'UHSA (annexe 4A) pour l'admission et date
- Transfert par l'équipe pénitentiaire de l'UHSA.

Sur Décision du Représentant de l'Etat (SDRE)

- Formalisation de la demande médicale par certificat
- Arrêté préfectoral du département de l'établissement pénitentiaire demandeur
- Arrêté préfectoral du département du Loiret
- Admission par le directeur de l'EPSM Daumézou (Annexe 4B)
- Ordre de transfèrement par l'Administration Pénitentiaire (DISP Dijon)
- Transfert par l'équipe sanitaire et pénitentiaire de l'UHSA.

Dans les deux cas, tous les documents sont à faxer au 02 38 55 72 20 (secrétariat de l'UHSA)

La continuité des soins s'organise en articulation avec le dispositif sanitaire de prise en charge ambulatoire : DSS et DSP niveau 1 et 2 des établissements pénitentiaires de l'inter région relevant de l'UHSA d'Orléans.

Tous les formulaires sont téléchargeables sur www.epsm-loiret.fr/nos_activités/Psychiatrie_en_milieu_pénitentiaire

L'équipe sanitaire du pôle psychiatrie en milieu pénitentiaire s'engage à respecter les droits des patients et les droits des personnes détenues. Ses valeurs sont : éthique, déontologie, dignité, confidentialité et information.